

Mairie de Saint-Bazile de Meyssac
19500 SAINT BAZILE DE MEYSSAC
TEL 05 55 25 48 46

✉ mbazilemeyssac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 février 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 21 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAINT BAZILE DE MEYSSAC, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2020

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr David LATREILLE, Mme Evelyne TRINQUET, Mr Patrice LEIX, Mr Alan D'HOLLANDER, Mme Bernadette ROUFF, Mr Benoît SERVANTIE

Absente : Mme Marion PLASMAN

est nommée secrétaire de séance : Mme Françoise CHAPOULIE



Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 décembre 2019 :
Approbation pour : 8 voix Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de demande de DETR concernant la voix communale du Carrefour de la RD 10 vers le lieu dit « La Brunie ». La réfection s'élèverait à un montant total de 35160.00€.

Désignation	Montant (€HT)
VC Carrefour RD10 vers le lieu dit "La Brunie"	27 815.00
Dépenses diverses, maîtrise d'œuvre, études, aléas	1 485.00
TVA 20%	5 860.00
Total T.T.C	35 160.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de voirie 2020, tel que défini ci-dessus
- Décide de l'exécution des travaux
- Demande une subvention au titre de la DETR
- Arrête le plan de financement suivant

Travaux.....	27 815.00€HT
Frais divers dont maîtrise d'œuvre.....	1 485.00€HT
Montant total prévisionnel.....	29 300.00€HT
DETR sollicitée au titre de la voirie (29 300.00 x 45%) =	13 185.00€HT
Montant TTC restant à charge de la commune	
(29 300.00 - 13 185.00) + 5 860.00 =	<u>21 975.00€TTC</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : pour 8 - contre : 0 - abstention : 0

- Fixe le mode de dévolution des travaux suivant une procédure adaptée avec publicité librement déterminée.
- Sollicite l'assistance de l'Agence "Corrèze Ingénierie" pour la maîtrise d'œuvre de cette opération au prix de 5% du montant des travaux
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires, pour ces opérations.
- Décide de solliciter une subvention dans les conditions exposées ci-dessus.
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet ci-dessus.

Fin de séance 21h30

La Secrétaire Françoise CHAPOULIE